



SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

RAPPORT



# CADRE REGLEMENTAIRE

- ▶ Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2019 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016
  
- ▶ Axes de présentation:
  - Hypothèses générales des dépenses et des recettes
  - Engagements pluri-annuels, notamment en matière d'investissement
  - Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolution prévues
  - Éléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours



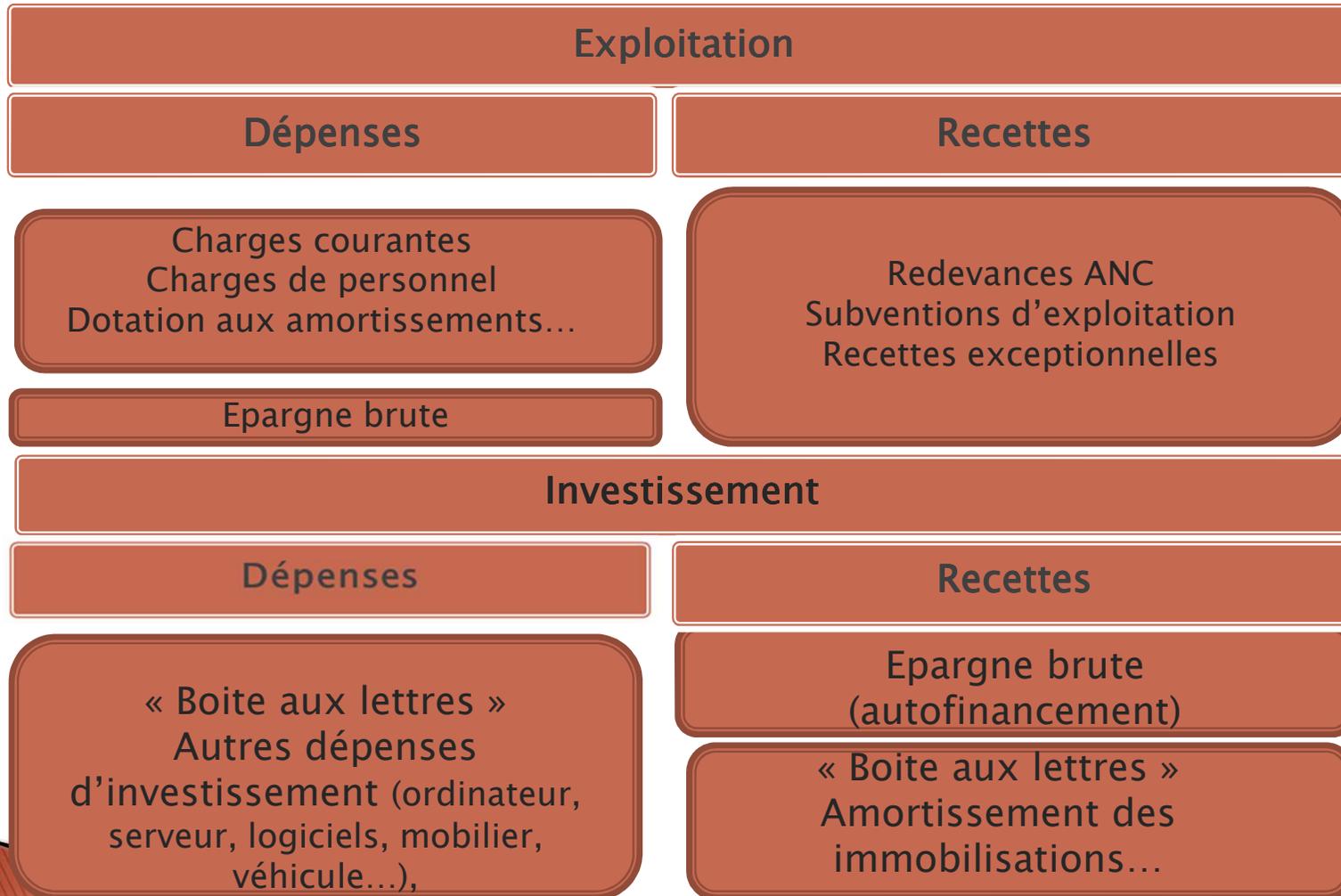
# LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture  
084-258401447-20190131-29-2019-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2019  
Date de réception préfecture : 06/02/2019

- ▶ 34 communes adhérentes
- ▶ 9700 installations (avec Mormoiron)
- ▶ Au regard du mode de gestion pour l'exercice de la compétence ANC sur la commune de Mormoiron, un budget spécifique doit être mis en place



# I – PRESENTATION DU BUDGET



# II – LA SECTION D’EXPLOITATION

## A – DEPENSES : PROPOSITIONS 2019

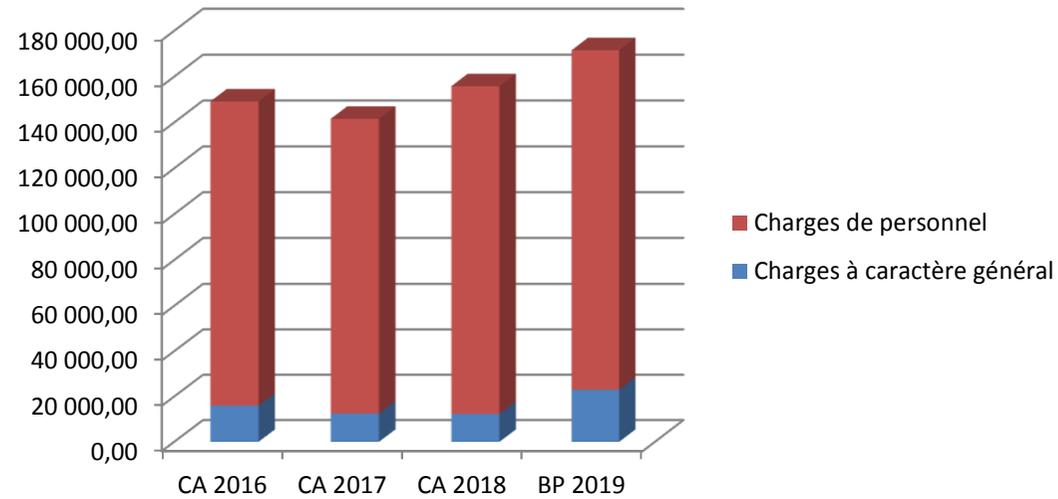
Les dépenses de gestion courante du service assainissement non collectif s’élèvent à 171.500,00 €

- ▶ – charges à caractère général 23.000,00 €
- ▶ – charges de personnel 148.500,00 €



## II -LA SECTION D'EXPLOITATION

### A- DEPENSES : EVOLUTION COMPARATIVE



# II – LA SECTION D’EXPLOITATION

## B– LES RECETTES : LES TARIFS

- ▶ Depuis la création du service en 2003, le tarif n’a pas été modifié.
- ▶ Le constat depuis plusieurs années, est que le déficit du service se cumule et ne peut être résorbé au vu des recettes actuelles. De plus, la diminution des aides de l’Agence de l’Eau est pénalisante.
- ▶ Conformément aux dispositions de l’article 2224-1 du CGCT, le budget du service doit être équilibré et doit être financé par les redevances des usagers.
- ▶ C’est pourquoi une réflexion sur l’augmentation des tarifs a été étudiée pour tenir compte de l’ensemble des dépenses réelles qui se rapportent à ce service.
- ▶ **Les tarifs proposés sont les suivants :**

TARIFS 01/01/2019	TARIF HT	TARIF TTC
Faisabilité	60,00 €	66,00 €
Conception	130,00 €	143,00 €
Réalisation	180,00 €	198,00 €
Diagnostic et fonctionnement	180,00 €	198,00 €
Contrôle vente	290,00 €	319,00 €
Redevance pour prestation administrative	30,00 €	33,00 €
Frais de déplacement sans visite	40,00 €	44,00 €

Le principe des pénalités pour non respect des règles liées au SPANC est maintenu.

## II - LA SECTION D'EXPLOITATION B - RECETTES : PROPOSITIONS 2019

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront à l'ensemble des usagers du service.

Concernant Mormoiron, et au regard de la gestion en délégation de service public, le syndicat percevra une redevance égale à la différence entre le tarif nouveau et le tarif perçu par le délégataire dans le cadre du contrat.

Les recettes attendues du service s'élèvent à 197.060,00 € (hors Mormoiron)

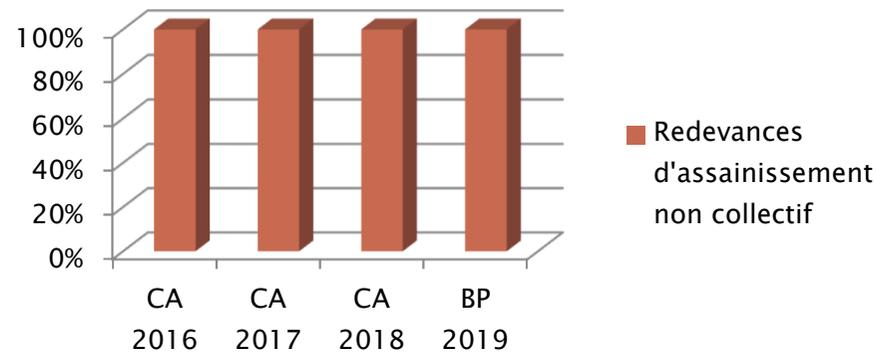
Les recettes attendues pour le budget commune de Mormoiron s'élèvent à 4.390,00 €.



# II - LA SECTION D'EXPLOITATION

## B - RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE

### Redevances d'assainissement non collectif (hors Mormoiron)



# III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT :

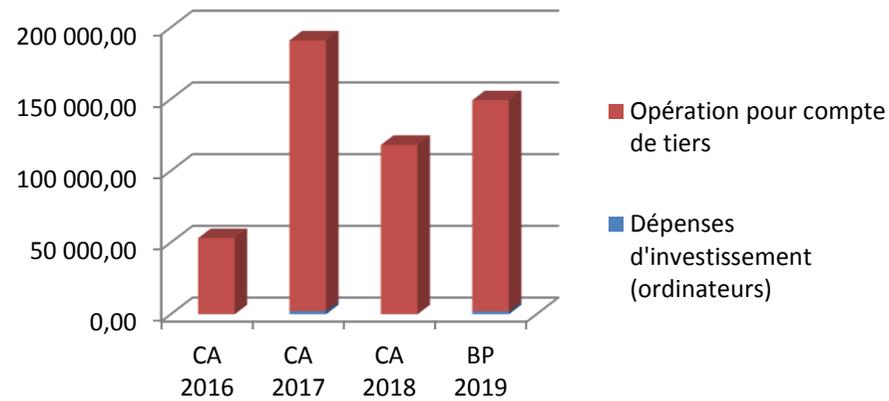
## A – DEPENSES : PROPOSITIONS 2019

- ▶ Les dépenses d’investissement s’élèvent à :
  - 2.000,00 € (matériel informatique et mobilier).
  - 147.324,14 € de subventions aux particuliers.
  
- ▶ Pour information, l’opération relative à la réhabilitation des installations autonomes et pour lesquelles les particuliers perçoivent des subventions est reportée dans les restes à réaliser.
  
- ▶ Aucun emprunt n’a été contracté pour ce service.



# III : LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

## A – DEPENSES :EVOLUTION COMPARATIVE



# III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT :

## B – RECETTES : PROPOSITIONS 2019

- ▶ Subventions Agence de l’Eau et Département pour réhabilitation des assainissements non collectifs des particuliers : 147.324,14 €  
Pour information, dans les restes à réaliser, seront prévues les subventions qui restent à verser aux particuliers,
- ▶ Il est à noter qu’il s’agit des derniers dossiers de réhabilitation des assainissements autonomes car ils ne seront plus subventionnés ni par l’Agence de l’Eau ni par le Département.
- ▶ Aucun emprunt n’a été contracté pour ce service.



## III : LA SECTION D'INVESTISSEMENT : B – RECETTES :EVOLUTION COMPARATIVE

### Opération pour compte de tiers



# IV- GESTION DU PERSONNEL

## LES EFFECTIFS :

- ▶ Au 1<sup>er</sup> janvier, 2 agents au service administratif et 3 agents au service technique.
- ▶ 2 femmes et 3 hommes
- ▶ 1 agent en CDD qui se termine au 15 avril 2019 et 4 agents emplois permanents

## LE TEMPS DE TRAVAIL :

- ▶ Les agents effectuent, pour un temps complet, 35 h hebdomadaires.
- ▶ Un agent au service administratif en CDD effectue un temps partiel, soit 20 h hebdomadaires
- ▶ Ils ne bénéficient pas de RTT

